

Objet : Travaux de renaturation de l'aire de grand passage à Saint-Cyprien

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2122-1 et R 2122-8,

Vu le décret n°2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics et notamment réhaussant le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 05 juillet 2023 prise en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau,

Considérant la nécessité d'isoler l'aire des gens du voyage de la déchèterie professionnelle d'un côté et de la RD 612 de l'autre, pour leur tranquillité mais aussi afin de poursuivre la végétalisation du site dans le cadre du Projet de Territoire,

Considérant la nécessité pour ce faire de passer un marché de travaux spécifique,

Considérant que le montant estimatif des prestations est fixé à 90 960,25 € HT,

Considérant que quatre opérateurs économiques ont été consultés et que deux offres ont été présentées dans les délais impartis,

Considérant que l'offre présentée par l'entreprise PALM BEACH PAYSAGE, inférieure à l'estimation de la maîtrise d'ouvrage, a été jugée économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec l'entreprise PALM BEACH PAYAGE, un marché de travaux, afin de procéder à la renaturation de l'aire de grand passage à Saint-Cyprien, pour un montant de 78 753,09 € H.T. soit 94 503,71 € T.T.C.,

ARTICLE 2 :

Que le montant de la dépense induite est inscrit au budget Principal de la Communauté,

ARTICLE 3 :

D'autoriser le pouvoir adjudicateur à signer le marché ainsi que toutes pièces utiles à son exécution,

ARTICLE 4 :

Que la présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le **11 MARS 2026**

Le Président
Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260311-2026-03-10D-AU
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114